



Collège Notre-Dame de Nazareth

Assimilé aux Collèges et Lycées de France

Beyrouth – LIBAN. B.P. 165108

Tel. (01) 327150-1 Fax : 01/200 971

e-mail : nazareth@ndn.edu.lb

site web : www.ndn.edu.lb



aeefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

مدرسة سيدة الناصرة

مطابقة للمدارس والثانويات الفرنسية

بالنسبة للمناهج المعتمدة فيها

بيروت - لبنان - ص.ب. ١٦٥١٠٨

هاتف : ٠١/٣٢٧١٥٠ - فاكس : ٠١/٢٠٠٩٧١

بريد إلكتروني : nazareth@ndn.edu.lb

موقع إلكتروني : www.ndn.edu.lb

Circ 57 / CE / 13

Beyrouth, janvier 2024

Rappel : Uniforme scolaire

Chers Parents,

Prière de bien noter les points suivants :

1. Tous les articles de l'ancien uniforme scolaire sont toujours admis tant qu'ils sont **corrects**¹. Il est donc possible de porter soit les articles de l'ancien uniforme, soit ceux du nouveau.
2. Le bermuda a été conçu pour les cycles 2 et 3 et pour la Grande Section.
3. **La tenue de sport** est obligatoire pour tous les élèves, y compris **ceux de terminale**. Même les élèves de la **maternelle** pourront porter cette tenue les jours où des séances de psychomotricité sont prévues, si la météo le permet.
4. Rappel : la tenue de sport peut être tolérée toute la journée pour les élèves des cycles 1, 2, et 3, seulement quand ces derniers ont soit des cours de « EPS » soit de psychomotricité.
5. La blouse blanche est obligatoire pour les élèves du lycée au cours du travail au laboratoire ; elle est disponible au Collège.
6. Le tablier est le même pour les garçons et pour les filles de la maternelle (PS et MS).
7. **L'anorak** : Seul celui du Collège est toléré.
 - Les élèves de la petite et de la moyenne section devront eux aussi porter celui du Collège.
 - Les anoraks devraient être commandés en septembre pour qu'ils soient confectionnés à temps.
8. Le col haut sous le polo ou sous la chemise est permis à condition qu'il soit celui du Collège. Cet article est toujours disponible pour les élèves de la grande section jusqu'en 6^{ème}, alors que, pour les élèves du cycle 4 et du lycée, la commande devrait se faire en septembre.
9. Tout élève, hiver comme été, avec pull ou sans pull, doit porter le polo ou la chemise (**Col obligatoire**).
10. Il n'est pas permis de mettre un vêtement à manches longues en-dessous d'un vêtement à manches courtes, même durant les périodes de sport. Ce n'est ni une manière correcte de s'habiller ni une tenue convenable. Veuillez vous abstenir d'envoyer vos enfants vêtus de telle manière et d'opter pour le T-shirt de sport à manches longues, pour l'hiver.



1 Certains élèves sont vêtus d'habits délavés et/ou déchirés, nous vous prions de noter que ceci ne pourra plus être toléré.